

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°91-2024-152

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2024

Sommaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES / DIRECTION

	91-2024-06-27-00005 - Arrêté N°2024-DDETS91-89 du 27 juin 2024 fixant la liste définitive des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs	
	ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de	
	l'Essonne au titre de l'année 2024. (6 pages)	Page 3
Р	REFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DU CABINET DE LA SECURITE	. 4500
	NTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE	
•	91-2024-06-26-00002 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI n°	
	561 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de	
	Courage et de Dévouement (2 pages)	Page 10
	91-2024-06-26-00003 - ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N°	1 460 10
	562 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de	
	Courage et de Dévouement?? (2 pages)	Page 13
	91-2024-06-26-00004 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N°	1 460 10
	563 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de	
	Courage et de Dévouement?? (2 pages)	Page 16
	91-2024-06-26-00005 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N°	. 0.00
	564 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de	
	Courage et de Dévouement (2 pages)	Page 19
	91-2024-06-26-00006 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N°	. 0.00
	565 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de	
	Courage et de Dévouement?? (2 pages)	Page 22
	91-2024-06-26-00007 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N°	. 900 ==
	566 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de	
	Courage et de Dévouement (2 pages)	Page 25
	91-2024-06-26-00008 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N°	. 460 20
	567 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de	
	Courage et de Dévouement ?? (2 pages)	Page 28

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

91-2024-06-27-00005

Arrêté N°2024-DDETS91-89 du 27 juin 2024 fixant la liste définitive des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de l'Essonne au titre de l'année 2024.



Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

ARRÊTÉ N°2024-DDETS91 - 89 du 27 JUIN 2024

fixant la liste définitive des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de l'Essonne, au titre de l'année 2024

LE PRÉFET DE L'ESSONNE Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Madame Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2023-DDETS91- 16 du 22 février 2023 fixant la liste des personnes morales et physiques habilitées pour être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou en qualité de délégué aux prestations familiales pour le département de l'Essonne, au titre de l'année 2022 et 2023 ;

VU les avis favorables transmis par le procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance d'Evry ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne;

Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité Pole insertion sociale et professionnelle Bureau 4.0.10 TSA 91105 91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX Tél.: 0171 63 38 28

Mél.: anne-marie.ramirez@essonne.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1er: L'arrêté N° 2023-DDETS91-16 du 22 février 2023 susvisé est abrogé.

Article 2: La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges du contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de l'ESSONNE pour le tribunal judiciaire d'Evry et ses tribunaux de proximité;

I) Liste des personnes morales gestionnaires de services :

Association Juridique Protection Conseil (AJPC)

Voie la Cardon, Bât A – Porte 3 91120 PALAISEAU Référent Information Soutien Tuteurs Familiaux (ISTF)

Association Tutélaire de l'Essonne (ATE)

5/7 avenue Copernic 91080 EVRY-COURCOURONNES

Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne (UDAF)

315, square des Champs Élysées B.P. 107 91004 EVRY Cedex Référent Information Soutien Tuteurs Familiaux (ISTF)

VYV3 Ile De France MJPM La Source 91:

Siège social: 167 rue Raymond Losserand 75014 PARIS Adresse du service : 4, rue Henri Barbusse 91290 ARPAJON

II) Liste des personnes physiques exerçant à titre individuel :

Madame BARZIC Lydia B.P. 50097 91123 PALAISEAU Cedex

Madame BELORGANE Mathurine B.P. 20070 91291 ARPAJON Cedex

Madame BONLARRON Clara B.P. 34 91590 LA FERTE ALAIS

Monsieur CHRETIEN Jean-Philippe BP 10050 91292 ARPAJON

Madame COMBRE-GAGNEAU Giliane Route de Marolles - BP 59 91291 LA NORVILLE Cédex

Madame DIEHL Isabel 137 avenue Anatole France 94600 CHOISY LE ROI

Madame DOHNU LEMPORTE Véronique B.P. 6 91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE

Madame DUPONT Roberta B.P. 105 91220 BRETIGNY SUR ORGE

Madame DURAND Céline B.P. 15 91570 BRIEVRES Cedex

Monsieur GAIGNIER Maxence B.P. 19 91305 MASSY PDC 1 Madame HELLOT Isabelle B.P. 10004 91311 MONTLHERY Cedex

Madame HOCKAUF Véronique B.P. 72 91410 DOURDAN

Madame JARRY Isabelle B.P. 21 91610 BALLACOURT-SUR-ESSONNE

Madame KHOUFACHE Karima B.P. 60 91280 Saint-Pierre-du-Perray

Madame LE TYRANT Véronique B.P. 22 9112 PALAISEAU

Madame MAOUCH Chloé BP 18 91412 DOURDAN Cedex

Madame MATHIEU Chrystelle 22 rue de l'Aunette - BP 24 91610 BALLACOURT-SUR-ESSONNE

Monsieur MONCHAUX Hervé B.P. 5 91802 BRUNOY Cedex

Madame NERON Cindy B.P. 17 91211 DRAVEIL

Madame MONTEL Sandrine B.P. 34 91290 LA NORVILLE

Madame NELTEN Séverine

B.P. 75 91152 ETAMPES Cedex

Monsieur PICHERY Rémy

50, rue de la Plaine 91190 GIF SUR YVETTE

Madame PRAZERES Marie-France

B.P. 36 91390 MORSANG SUR ORGE

Madame SCHARRE Sabine

BP 80031 78772 MAGNY LES HAMEAUX Cedex

Madame SI ZIANI Sabrina

B.P. 20070 78772 MAGNY LES HAMEAUX CEDEX

Madame SGITCOVICH Magalie

B.P. 30022 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Cedex

Mme SOL Agnès

BP 65 91370 VERRIERES LE BUISSON

Madame SYLVESTRE-BARON Ghislaine

64, rue du Général Leclerc 91470 FORGES LES BAINS

Monsieur TAFER Akim

B.P. 10025 93701 DRANCY CEDEX

Monsieur WALTER Alexandre

17 rue Brunel 91590 LA FERTE ALAIS

Madame WALTER Sylvie

17 rue Brunel 91590 LA FERTE ALAIS

III) La liste des personnes physiques et services préposés d'établissement :

Madame GELLY Céline

Centre Hospitalier JOFFRE DUPUYTREN

1, rue Louis Camatte

91211 DRAVEIL Cedex

Centre Hospitalier GEORGES CLEMENCEAU 1 rue Georges Clemenceau 91750 CHAMPCUEIL

Monsieur REVERSEAU Mikaël

Service des majeurs protégés GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES B.P. 13 91360 EPINAY SUR ORGE

MAS La Gilquinière B.P. 13 91360 EPINAY SUR ORGE

EHPAD du Perray Vaucluse B.P. 13 91360 EPINAY SUR ORGE EHPAD File Etoupe GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES 1, Square Thibault 91312 MONTHLERY

Domaine de Charaintru GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES 3, Avenue de l'Armée Leclerc 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

Madame DOMINGUEZ Vanessa

Monsieur HOFFMANN Antoine

Groupement Hospitalier Nord Essonne (GHNE) Service des majeurs protégés 4 place du Général Leclerc B.P. 27 91401 ORSAY Cedex

Madame ACHI Virginie
Monsieur CORMAN Philippe
E.P.S. BARTHELEMY DURAND
B.P. 69
Avenue du 8 mai 1945
91152 ETAMPES Cedex

Article 3: La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de l'Essonne pour le tribunal judiciaire d'Evry et ses tribunaux de proximité.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evry ;
- aux juges du contentieux de la protection du tribunal judiciaire d'Evry et ses tribunaux de proximité;
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire d'Evry ;

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet de l'Essonne, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Versailles, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

<u>Article 6</u>: Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et Monsieur le directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Essonne.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 2 7 JUIN 2024

La Préfète de l'Essonne

91-2024-06-26-00002

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI n° 561 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI n° 561 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale, en date du 03 juin 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: La médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement est accordée aux policiers dont les noms suivent :

- Gardien de la paix Cédric AKOURI
- Gardien de la paix Nicolas EHRET
- Gardien de la paix Alexandre FERET
- Gardien de la paix Christopher GICQUEL

La Préfète,

91-2024-06-26-00003

ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 562 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement



ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 562 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: La mention Honorable pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée au Sapeur-pompier Jérémy CHESNAIS.

La Préfète,

91-2024-06-26-00004

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 563 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement



ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 563 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: La médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée au :

- Sergent-Chef Raphaël SEVERIN
- Sergent Mathieu SERVANT

La Préfète,

91-2024-06-26-00005

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 564 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement



ARRÊTÉ PRÉFÉCTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 564 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1er : La Médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée au :

- Caporal-Chef Quentin GUICHARD
- Sapeure-pompier Andréa LORIOT

La Préfète,

91-2024-06-26-00006

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 565 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 565 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1er: La médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée à :

- Sergent-Chef Yoann BOUGON
- Caporal Romain FAURE

<u>Article 2</u>: La mention Honorable pour actes de courage et de dévouement est accordée à l'Adjudant-Chef Sébastien MORIN.

La Préfète,

91-2024-06-26-00007

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 566 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 566 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 25 avril 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1er: La médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement est accordée à :

- Adjudant-Chef Arnaud HAIRY
- M. Raphaël VILLARD, Ingénieur en mécanique

La Préfète,

91-2024-06-26-00008

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 567 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 567 du 26 juin 2024 portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par Monsieur le Directeur du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Essonne, en date du 28 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: La lettre de Félicitations pour actes de courage et de dévouement est accordée au Sapeurpompier volontaire Stanislas FREULET.

La Préfète,